



## Accord pour la mise en place d'un double diplôme en urbanisme et développement des territoires

Entre

**Université Lille 1, Sciences et Technologies**  
**Cité Scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex (France)**

Représentée par **Professeur Jean-Christophe CAMART, Président**

D'une part, dénommée ci-après '**UL1**'

And

**Hanoi Architectural University**  
**10 đường Nguyễn Trãi, Hà Đông, Hanoi (Vietnam)**

Représentée par **Professeur Le QUAN, Rector**

D'autre part, dénommée ci-après '**HAU**'

### **Applicable aux diplômes correspondants:**

- Licence mention Géographie et Aménagement, parcours Aménagement Environnement Urbanisme, Université Lille 1
- Bachelor in Urban planning, Hanoi Architectural University

## **I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD**

---

Le présent accord de partenariat a été rédigé afin de compléter le *Memorandum of Understanding* en date du 3 mars 2015 entre les deux institutions mentionnés ci-dessus.

Le principal objectif de cet accord est de renforcer la collaboration à travers le développement d'un programme de double diplôme en urbanisme et aménagement des territoires. Ce programme permet aux étudiants HAU d'obtenir deux diplômes respectivement à Hanoi Architectural University (HAU) et à l'Université Lille 1 (UL1).

## **II. STRUCTURE DU PROGRAMME**

---

1. Chaque partenaire désigne un coordinateur universitaire local parmi le personnel enseignant dans le programme, qui est responsable de :
  - veiller à ce que les exigences de leur université soient respectées ;
  - gérer efficacement le programme de double diplôme en collaboration avec le coordinateur partenaire ;
  - coordonner la gestion du programme (y compris les procédures de recrutement, les examens et les évaluations) en lien avec les représentants administratifs locaux (y compris les bureaux des affaires internationales et des services de scolarité).
2. Le comité d'organisation de ce programme de double diplôme est composé des 2 coordonnateurs du programme et des responsables des programmes de chaque établissement. Chaque institution assure la mobilité de son personnel, inhérente au

développement et au maintien de ce partenariat, bien que la plupart des réunions soient organisées par vidéoconférence, si possible.

3. Cet accord concerne les étudiants qui participeront au programme de double diplôme dans le cadre de la Licence mention Géographie et Aménagement, parcours Aménagement Environnement Urbanisme (UL1) et du *Bachelor* en urbanisme (HAU). Conformément aux conditions énoncées ci-dessous, les étudiants obtiendront, à la fin du programme proposé et sous réserve que toutes les conditions requises soient remplies, un double diplôme reconnu de Licence mention Géographie et Aménagement, parcours Aménagement Environnement Urbanisme (UL1) et *Bachelor* en urbanisme (HAU).
4. "Licence mention Géographie et Aménagement" (UL1): le niveau Licence à UL1 est composé de 6 semestres. Les étudiants sont tenus d'obtenir 180 crédits afin d'être diplômés. Les études de Licence à UL1 sont achevées en 3 ans.

*"Bachelor in Urban planning"* (HAU): le niveau *Bachelor* à HAU est composé de 10 ans. Les étudiants sont tenus d'obtenir 159 crédits vietnamiens afin d'être diplômés. Les études de *Bachelor* à HAU sont achevées en 5 ans.

5. Les étudiants sont soumis au règlement des études et des examens en vigueur dans l'établissement partenaire où ils étudient. Les deux institutions doivent valider les résultats obtenus par les étudiants dans leur établissement d'origine et d'accueil. Le système de notation ECTS servira à harmoniser l'interprétation des dossiers.
6. Les étudiants HAU doivent valider 60 crédits ECTS (30 par semestre) durant leurs deux (02) semestres d'étude à UL1.

### III. ADMISSION, INSCRIPTION ET PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

---

1. Les étudiants sont recrutés conjointement par UL1 et HAU. Les modalités de sélection de chaque institution doivent permettre de s'assurer des capacités et aptitudes des candidats à évoluer et à réussir dans un contexte universitaire international.
2. Chaque étudiant doit fournir un dossier de candidature avec les pièces ci-après :
  - Un formulaire de candidature
  - Détails de son parcours académiques
  - Ses relevés de notes
  - Un Curriculum Vitae
  - Une lettre de motivation
  - Pour les étudiants HAU: Une connaissance appropriée du français doit être démontrée par des qualifications reconnues à l'échelle internationale, ce qui garantit une connaissance linguistique suffisante pour la participation à toutes les unités de cours admissibles au programme. Niveau B2 européen.
3. Les candidats éligibles seront sélectionnés par HAU et UL1. Un processus d'entretien par les deux institutions peut être mis en œuvre si les deux parties sont d'accord. A la suite de la décision, une lettre d'acceptation sera envoyée au candidat retenu. Une notification des résultats de sélection doit être faite conformément aux procédures de candidature de chaque établissement. Les étudiants sélectionnés seront contactés personnellement par le coordinateur de l'établissement d'accueil.
4. Pour l'année 2017/2018, le nombre maximal d'étudiant est de 5. Ce nombre pourra être réexaminé chaque année à la demande de l'une ou l'autre des institutions partenaires. S'il n'est pas réexaminé, ce nombre est reconduit.

## IV. FRAIS D'INSCRIPTION ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DE L'ÉTUDIANT

---

1. Les étudiants s'inscrivent dans les deux établissements partenaires et s'acquittent des droits d'inscription dans leur établissement d'origine. Ils seront donc exonérés des droits d'inscription dans le second établissement.
2. Les étudiants sont tenus d'obtenir une couverture d'assurance maladie appropriée. Chaque institution s'engage à fournir les informations appropriées aux étudiants pour leur inscription dans le système national de santé ou pour la fourniture d'autres types d'assurance maladie qui peuvent être nécessaires avant leur arrivée ou une fois qu'ils ont été inscrits dans l'université d'accueil.
3. Les étudiants seront financièrement responsable pour:
  - a. les déplacements aller et retour entre les deux établissements qu'ils fréquentent pendant la durée du programme
  - b. trajets, logement et dépenses courantes
  - c. livres, articles de papeterie, etc.
  - d. assurance santé

## V. DROITS ET RESPONSABILITES DE L'ETUDIANT

---

1. Les droits et les responsabilités des étudiants sont les mêmes que ceux qui sont valables pour chaque étudiant diplômé de l'établissement. L'étudiant doit se conformer aux exigences de l'institution en question en ce qui concerne la documentation requise pour les procédures d'inscription et les éventuels visas.
2. Les institutions fourniront, par l'intermédiaire des coordinateurs, les informations appropriées aux étudiants sur les exigences académiques, les services pour la mobilité, les exigences administratives et les règlements financiers que la mobilité implique.
3. Les étudiants inscrits dans le programme de mobilité bénéficient de tous les services offerts par l'université d'accueil. Les services doivent être les mêmes que ceux accordés aux étudiants inscrits à l'université. Outre les services habituels offerts par chaque institution, chaque partenaire s'engage à fournir des services *ad hoc* aux des étudiants non membres de l'UE, y compris: l'obtention de visas et permis de séjour; soutien à la recherche d'hébergement, cours de langue, activités d'intégration, etc.
4. Il est convenu que chaque institution aidera l'étudiant de l'institution partenaire dans ses démarches concernant l'hébergement, dans la mesure des possibilités locales.
5. Les établissements s'engagent à couvrir chaque étudiant admis au programme d'études avec une assurance pour tous les accidents encourus au sein de l'université et la responsabilité civile pour les dommages, qu'ils pourraient involontairement causer à une personne ou à leurs biens.
6. Les parties fourniront à chaque participant au programme de mobilité les informations détaillées sur les risques existants spécifiques existants dans le milieu de travail dans lequel elles exercent leurs fonctions et fourniront la documentation nécessaire concernant les mesures de prévention et de sécurité en cas d'urgence ainsi que les dispositions en vigueur

selon les individus et leurs activités, en conformité avec les normes législatives et réglementaires en vigueur dans le pays de l'université d'accueil.

## VI. LITIGES ET MODIFICATIONS

---

1. Les modifications et les amendements, lors du renouvellement ou lorsque cet accord est en cours, au présent accord doivent être effectués par écrit et approuvés par les universités partenaires.
2. Tout conflit qui ne peut être résolu à l'amiable entre les universités partenaires sera soumis dans le cadre du système judiciaire national.
3. Chacune des deux universités peut se retirer à tout moment de cet accord moyennant notification d'un préavis écrit de six mois à l'autre institution. Toutefois, les étudiants qui ont commencé leurs études dans l'une des deux universités partenaires à la date de la résiliation ont le droit de terminer leurs études et le programme dans les deux institutions.
4. Si les institutions partenaires acceptent de mettre fin au programme de double diplôme ces institutions sont tenues de prendre des dispositions pour que tous les étudiants, qui ont commencé leurs études, mènent à terme leurs cours et le programme de manière satisfaisante.

## VII. DUREE DE L'ACCORD

---

1. Le présent accord est conclu pour une période de cinq (05) ans et prend effet à dater de l'année universitaire 2017/2018, c'est-à-dire cinq (05) cohortes d'étudiants admis au sein du programme de double diplôme.
2. A la fin de l'année académique 2020/2021, les deux parties effectueront une évaluation du programme du double diplôme avec le souci de décider de l'opportunité du renouvellement de l'accord.
3. Le renouvellement du présent accord est lié à la réussite des étudiants HAU.

## VIII. SIGNATURES

---

Signé à Villeneuve d'Ascq (France)

Signé à Hanoi (Vietnam)

le \_\_\_\_\_ 2017

le \_\_\_\_\_ 2017

Pour l'Université Lille 1  
Sciences et Technologies

Pour Hanoi Architectural University

**Président, Prof. Jean-Christophe Camart**

**Recteur, Le Quan**

## APPENDIX 1 - COURSES AND REQUIRED UNITS

---

(1) Courses at the Geography and Planning Department, Lille 1 University

Semester	Courses List	ECTS
	<b>Compulsory subjects*</b>	
	UE51 Aménager les territoires	5
	UE52 Aménager la ville	5
<b>Semester 5</b>	UE53 Gestion des ressources	5
	UE54 Initiation au diagnostic territorial	5
	UE55 Outils cartographiques et SIG	5
	UE56 Transversale	5
	<b>Compulsory subjects*</b>	
	UE61 Développer les territoires	5
<b>Semester 6</b>	UE63 Aménagement et risques	5
	UE64 Outils du diagnostic territorial	5
	UE65 Pratique du diagnostic territorial	10
	UE62 Transport et développement durable	5
	<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

\*At UL1, the language of instruction is French.

(2) Courses for the Bachelor of Urban planning at Hanoi Architecture University. Otherwise Vietnamese students have to learn all courses of General education block which is regulated by Vietnam government.

Semester	Courses List	ECTS
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	General law	2
	Foreign languages P1	3
<b>Semester 1</b>	Descriptive geometry and technical drawing	3
	Mathematics	2
	Fine art	2
	Military training	4
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Writing and presentation skills	1
<b>Semester 2</b>	Foreign languages P2	2
	Basis of planning	2
	Architectural and planning rendering methods	3
	Principles of architectural design	2
<b>TOTAL</b>		<b>26</b>

Semester	Courses List	ECTS
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Professional languages	2
	Building structures	3
	Architectural compositions	2
<b>Semester 3</b>	Excursion 1	0.5
	Principles of urban planning	3
	Architectural design 1	2
	Architectural design 2	2
	Short-time design T1	0.5
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Map and GIS	2
	Landscape drawing	2
	General IT	2
<b>Semester 4</b>	On-site survey drawing	2
	Construction geology and hydrogeology	2
	Architectural physics	2
	Theory of landscape architecture	2
	Architectural design 5	3
	<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

Semester	Courses List	ECTS
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Vietnam culture	2
	Planning of sustainable urban development	2
	Green urban planning	2
<b>Semester 5</b>	Ecological urban planning	2
	Economic geography and territory analyses	2
	Excursion 3	1
	Studio 5- Urban general planning	3
	Studio 6- Planning of specially functional zones	3
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Sociology	2
	Urban economics	2
<b>Semester 6</b>	Ecology and environment planning	3
	Lands and real estate	2
	Principles of regional planning	2
	Short-time design T2	0.5
	Studio 7-Regional planning	3
	<b>TOTAL</b>	<b>27.5</b>



Semester	Courses List	ECTS
	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Law on construction	1
<b>Semester 9</b>	Urban management	2
	Studio 8-Integrated planning	4
	Graduation Practice	3
	Graduate thesis Specific subjects	2
<b>Semester 10</b>	<b>All listed subjects are compulsory</b>	
	Final thesis planning	12
	<b>TOTAL</b>	<b>24</b>

## APPENDIX 2 - MOBILITY SCHEME

The mobility Scheme for HAU students is outlined as follows:

Year/Semester	Student location	Curriculum	Credit transfer
Year 1 - Semester 1	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 1 - Semester 2	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 2 - Semester 3	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 2 - Semester 4	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 3 - Semester 5	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 3 - Semester 6	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 4 - Semester 7	UL1	See Appendix 1	UL1 ECTS credits transferred to HAU
Year 4 - Semester 8	UL1	See Appendix 1	UL1 ECTS credits transferred to HAU
Year 5 - Semester 9	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1
Year 5 - Semester 10	HAU	See Appendix 5	HAU credits transferred to UL1

Mobility period

### *Agenda*

September of preceding year	Pre-selection at HAU
April	HAU nominates candidate(s) to UL1 and transfers full application details to UL1 International Office
Early June	UL1 sends the admission notice
September-June of succeeding year	HAU students study at UL1
September succeeding year	Return to studies at HAU
By end of Year 4	Courses equivalent to 180 ECTS obtained and transcripts sent to UL1 by August
January of graduating year	Bachelor's at UL1 awarded
March of graduating year	Bachelor's at HAU awarded

## APPENDIX 3 – LEARNING AGREEMENT TEMPLATE

---



### LEARNING AGREEMENT Double degree in Urban planning and Territorial Development *Academic year 2017/2018*

#### IDENTITY

---

Name of student: \_\_\_\_\_ First name: \_\_\_\_\_

Gender: M  F

Sending institution: Hanoi Architectural University

#### HOST INSTITUTION

---

Receiving institution: University Lille 1

Country: Vietnam

Study period:  semester 5  semester 6

Name of the degree: Licence mention Géographie et Aménagement, parcours Aménagement Environnement Urbanisme

#### DETAILS OF THE LEARNING AGREEMENT

---

Course unit code	Course unit title in the host institution	Number of ECTS credits



## APPENDIX 4 - CONTACTS

	Lille 1 University	Hanoi Architectural University
<b>Head of the Degree</b>	Maryvonne Prévot <a href="mailto:Maryvonne.prevot@univ-lille1.fr">Maryvonne.prevot@univ-lille1.fr</a> +33 3 20 33 70 09	Pham Trong Thuat thuataarch@yahoo.com +0084903442174
<b>Coordinator for the Bachelor degree program</b>	Helga Scarwell <a href="mailto:Helga.Scarwell@univ-lille1.fr">Helga.Scarwell@univ-lille1.fr</a> +33 3 20 43 67 15	Nguyen Thai Huyen <a href="mailto:thaihuyennguyen@gmail.com">thaihuyennguyen@gmail.com</a> +00841685737879
<b>Department Administration Manager</b>	Valérie Fourmestraux <a href="mailto:Valerie.Fourmestraux@univ-lille1.fr">Valerie.Fourmestraux@univ-lille1.fr</a> +33 3 20 43 45 91	Le Chien Thang <a href="mailto:Lethang.ird@gmail.com">Lethang.ird@gmail.com</a> +0084947878818
<b>Registration Administration (International Office)</b>	Delphine Himpens <a href="mailto:Delphine.Himpens@univ-lille1.fr">Delphine.Himpens@univ-lille1.fr</a> +33 3 20 43 44 96	Pham Hoai Nam <a href="mailto:filiere.hau@gmail.com">filiere.hau@gmail.com</a> +0084963640189